

# COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 21 FEVRIER 2017

\*\*\*\*\*

Etaient présents : MM. SINDOU JP., BENAC C., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél,  
GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absents : MM. AUDOIN J., BODIN A., MENUET C.

Secrétaire de Séance : Christophe BENAC

## 1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 06 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 2) Restitution du dépôt de garantie aux locataires de la Maison du Bourg

Le logement du bourg ayant été libéré au 31 décembre 2016, il convient de statuer sur la restitution du dépôt de garantie versé par les locataires en début de bail. L'état des lieux établi avec les locataires, n'ayant révélé aucune charge à retenir contre eux, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le remboursement de la caution s'élevant à un mois de loyer, sauf si ces personnes sont redevables de sommes relatives à des loyers ou charges impayées auprès de la Trésorerie de Cœur-de-Causse.

L'entretien de la chaudière n'ayant pas été réalisé avant leur départ, il est convenu de procéder à cet entretien qui sera mis à leur charge.

## 3) Participation au Voyage Scolaire des Elèves du RPI de Lauzès

Les classes de Lauzès et Sabadel (soit 40 enfants) vont participer à une classe de découverte dans les Pyrénées Atlantiques du 19 au 23 juin prochain. Cette sortie scolaire sera l'occasion d'intégrer différents points du programme scolaire, notamment en sciences et technologies, et en éducation sportive dans le cadre de différentes activités.

Afin que cette sortie puisse se réaliser, une participation financière des communes est demandée à hauteur de 4 516 €, après déduction de la participation des familles, de l'APE et des coopératives scolaires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal donne son accord sur le principe sous réserve que cette participation soit calculée pour chaque commune au prorata des élèves participant au voyage.

## 4) Tarif des Concessions au Cimetière

Afin d'optimiser la gestion des cimetières, il est proposé de revoir les conditions d'attribution des concessions dans les cimetières de Sénailac et Artix.

Après discussion sur la détermination de la durée des concessions (trentenaire, cinquantaire ou perpétuelle), le Conseil Municipal décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, la durée et le tarif des concessions ainsi :

- Durée 50 ans
- Tarif : 60 € le m<sup>2</sup>

## **5) Etude Proposition Location ou Acquisition Bâtiment Garage Communal**

Présentation est faite des différentes propositions transmises par le propriétaire de la maison voisine, , comportant 6 options de location ou d'acquisition des divers bâtiments communaux situés sur la Place Haute à Sénailac (Garage communal, partie maison vétuste, local associatif), Compte tenu des offres d'achat faites, par rapport au coût initial d'acquisition des bâtiments + les travaux réalisés sur ces bâtiments, le Conseil Municipal ne souhaite pas y donner suite.

Toutefois, la commune n'étant pas en mesure d'engager les travaux nécessaires à la restauration de la partie maison vétuste, la cession de ce bâtiment pourrait être envisagée. L'option 6 proposant la vente de la partie centrale (ensemble maison / local associatif) avec location à l'intéressé du local atelier de la partie garage en contrepartie de la location du local associatif à la commune, semble être une proposition à étudier plus en détail, mais en précisant bien les conditions évoquées par l'intéressé.

## **6) Plan Paysage – Programme d'Action 2017**

Les communes sont invitées à se porter candidates pour participer aux différentes animations dans le cadre du Plan Paysage de la Communauté de Communes (accueillir les journées du patrimoine rural et paysager, une animation de restauration de muret ou proposer une plantation de haie).

L'animation de restauration du muret du *Lac Neuf* s'étant bien déroulée l'année dernière, la municipalité propose de renouveler cette action. Différents muret sont évoqués : sur le chemin de Clancines pour mettre en valeur le puits cazelle nettoyé récemment par l'association *Les Rencontres du Révélit* ; les murets situés de chaque côté de la route d'Artix (à la patte d'oie) au croisement du lieu-dit Barguières.

Un dossier de candidature sera transmis à la Communauté de Communes, sachant que seules 2 communes sont retenues.

Dissimulation des containers : La Communauté de Communes souhaite recueillir les attentes des communes pour le programme 2017.

Pour Sénailac, le groupe de containers situé à la boule à verre sur la RD 42 en direction de Domenac nécessiterait d'être dissimulé. Cela pose toujours le problème de la mise en œuvre d'une chape en ciment conséquente. Le Conseil Municipal privilégie une dissimulation avec un muret en pierre, plus esthétique, qu'il conviendra d'entreprendre avec tous les bénévoles qui le souhaitent.

## **7) Questions diverses**

► Travaux d'isolation au logement de la mairie : Mél. Gardou propose de revenir sur l'isolation du grenier du logement de la mairie ainsi que de l'ancienne salle des fêtes et la rénovation de celle-ci à un coût moindre afin que la locataire puisse exposer ses réalisations dans un cadre plus agréable. Elle présente un chiffrage des travaux et des fournitures à prévoir afin d'étudier les possibilités au prochain budget.

► Mise à disposition d'un terrain pour l'épandage des eaux usées d'un assainissement : La commune ayant acheté en 2007 un terrain en contrebas du bourg de Sénailac, comportant une zone d'épandage de l'assainissement d'une maison du village, il s'avère nécessaire d'établir une convention de mise à disposition de ce terrain avec le bénéficiaire, afin de préciser les droits et les devoirs de chaque partie, notamment en ce qui concerne l'entretien (débroussaillage).

La convention proposée au Conseil Municipal est complétée et sera soumise au bénéficiaire avant validation.

► Mise à jour du tableau des emplois de la commune : Le Conseil Municipal ayant décidé de faire réaliser l'entretien des espaces verts de la commune par un prestataire privé et la commune ayant mis fin aux services de transport scolaire et transport à la demande, les postes d'agent d'entretien et de conducteur sont supprimés, après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 03 février 2017.

► Correspondant Tempête : ENEDIS souhaite qu'un correspondant tempête soit désigné dans chaque commune, chargé en cas d'évènements majeurs, de faire le relais avec leurs services et la FDEL, afin de recueillir les informations permettant d'accélérer le dépannage des réseaux. Christophe BENAC, volontaire, est désigné pour assurer cette fonction.

► Modification du Délégué suppléant du PNRCQ : C. Menuet, délégué suppléant au Parc naturel régional des Causses du Quercy, ne souhaite plus assurer cette fonction pour raison de santé ; Michel Gardou est désigné suppléant en remplacement, pour représenter la commune en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.

► Panneau La Croix Blanche : Le panneau de localisation de *la Croix Blanche* mis en place en 2008 à côté de la boule à verre pour indiquer ce lieu-dit, avait disparu. Il est réapparu récemment, implanté de l'autre côté de la RD42 (côté *Les Laquets*). Une polémique s'est engagée sur cette affaire, avec contestation sur la situation géographique de *la Croix Blanche*. Le Maire décide de stopper cette controverse et de remettre le panneau là où il avait été décidé par le conseil municipal de l'époque.

► Dossier Restes à recouvrer : Ce dossier concernant des dettes de loyers de 2007 non recouvrées, toujours en instance, sera évoqué lors d'une prochaine rencontre avec notre nouveau percepteur.

► Révision de l'Indemnité de Maire : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les indemnités de maire sont fixées automatiquement au taux plafond sans délibération et sans possibilité d'y déroger. La loi du 8 novembre 2016 a supprimé le seuil de + ou – habitants pour le choix du montant des indemnités de fonction de maire et dès lors celui-ci peut demander au conseil municipal à ne pas bénéficier du montant maximum. Le Maire indique qu'il souhaite percevoir une indemnité à un taux inférieur au barème prévu par la loi, soit 100 € de moins mensuel. Le Conseil Municipal devant se prononcer sur cette proposition, accepte cette révision d'indemnité.

## **8) Informations diverses**

► Programme Voirie CCCLM 2017 : Pour mémoire, sont rappelées les voies transférées qui seront rénovées par la Communauté de Communes en 2017 (Chemin de *Nozières*, Chemin du *Mas de Cavalie*). Ces travaux seront complétés par 4 tonnes de point à temps sur l'ensemble des voies qui le nécessiteront. La municipalité bénéficiera également de 2 tonnes d'enrobé à froid à répartir selon les besoins, par les bénévoles de la commune.

Le montant des travaux engagés par la CCCLM en 2017 sur la voirie (réfection, point à temps, fauchage, débroussaillage, élagage) est évalué à 12 767 € HT pour Sénaillac.

► Travaux de Renouvellement du Réseau d'Eau sur le Secteur de Clancines : Les travaux ont démarré ce mardi 21 février. Des conventions de passage restent encore à récupérer.

Des travaux de renforcement de la ligne électrique en souterrain sur ce même secteur doivent également être entrepris par la Fédération départementale d'Electricité dans le courant du mois d'avril. Ces travaux empruntant un tracé sensiblement similaire à celui de l'AEP, il va être étudié la possibilité de faire une tranchée commune afin de réduire les coûts et les nuisances liées aux travaux.

- ▶ Subvention Travaux Eglise : La demande de subvention auprès de notre parlementaire Mme Orliac, concernant la restauration extérieure des façades de l'église de Sénailiac n'a pas été retenu, son enveloppe étant épuisée.
- ▶ Modification des Limites territoriales des Arrondissements de Cahors, Gourdon et Figeac : L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 acte ces modifications ; Plusieurs communes de l'arrondissement de Cahors ont été intégrées à l'arrondissement de Gourdon (dont la commune de Sénailiac-Lauzès) ou à celui de Figeac depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- ▶ Nouveau Dispositif de Délivrance des Cartes d'Identité : A compter du 7 mars 2017, les demandes de carte d'identité devront être déposées dans l'une des 9 mairies équipées d'une station de recueil (Cahors, Cajarc, Castelnau, Figeac, Gourdon, Gramat, Puy-l'Evêque, St-Céré, Souillac). La mairie de Sénailiac ne recevra donc plus ces demandes.
- ▶ Ciné Lot : Une séance de cinéma itinérant aura lieu prochainement à Sénailiac le samedi 25 mars avec le film « *Demain tout commence* »
- ▶ Charte du Ciel Nocturne : La signature de cette charte fera l'objet d'un évènement collectif organisé par le Parc régional et la Communauté de Communes, avec 2 ou 3 autres communes signataires elles-aussi.
- ▶ Boîtes aux lettres : Le groupe de 4 boîtes aux lettres donné par la Poste en remplacement d'un groupe de boîtes vétuste dans le bourg de Sénailiac, reste à mettre en place.
- ▶ Colis de Noël : Il est fait état des divers courriers de remerciements reçus à l'occasion de la distribution des colis de Noël.
- ▶ Problème des Chats errants : Il a été évoqué la possibilité de verser une subvention à l'association qui s'occupe de la stérilisation des chats errants. Un courrier sera demandé à la personne afin d'en discuter lors du budget.

La séance est levée à 0 h 30.